Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

2025-41

LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du deux avril deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, VINCENT, VALADOUR, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. BORIE

Procurations :
Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Julien DELANNE
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR
Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Monsieur Bernard AUDOUSSET est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 21 + 7	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Installation de panneaux photovoltaïques au Puy du Chiroux – bail emphytéotique
Dans le cadre de la loi du 1er juillet 2023 ayant pour objectif l'accélération de la production des énergies renouvelables, la commune de La Souterraine a proposé trois terrains sur son domaine privé.
Après une mise en concurrence, c'est la société MANA Energies qui a été retenue.
La première promesse de bail concerne le projet sur le site des Fossés, sur la parcelle cadastrée CW 55 ;
La deuxième promesse de bail concerne le site de La Pouyade, sur les parcelles cadastrées ZD 16 et ZD 17 ;
Pour ces deux promesses de bail, le maire a été autorisé à les signer par délibération du 18 juin 2024.
La troisième promesse de bail concerne le site de l'ancienne décharge du Puy du Chiroux sur les parcelles ZK 274 et 275, ces deux parcelles ont été déclassées du domaine public par délibération du 18 juin 2024.
Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la promesse de bail relative au projet du site du Puy du Chiroux parcelles ZK 274 et 275.

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, quinze avril deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317606-20250414-2025-41-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Publication : 16/04/2025

MAIRIE DE LA SOUTERRAINE (Creuse)

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 16 avril 2025
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.